

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS274

présenté par

Mme Dupont, Mme Pompili, Mme Clapot, Mme Rilhac, M. Bordat, Mme Berete,  
M. Raphaël Gérard, M. Perrot, Mme Pitollat, Mme Tanzilli, M. Fait, Mme Panonacle, M. Travert,  
Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Métayer, M. Guillemard, M. Alauzet, M. Giraud, M. Pont,  
Mme Colboc, M. Causse, Mme Hugues, Mme Brugnera et Mme Le Peih

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« aspirations »,

insérer les mots :

« , de sa situation de proche aidant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La décision d'orientation tiendra compte du niveau de qualification du demandeur d'emploi, de sa situation au regard de l'emploi, de ses aspirations et des difficultés particulières (santé, logement, garde d'enfant).

Les auteurs de cet amendement proposent d'ajouter à ces critères, la situation de proche aidant. En effet, le demandeur d'emploi qui prend en charge un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie doit pouvoir bénéficier d'un aménagement particulier tout au long de son parcours de recherche d'emploi. Il s'agit d'une nouvelle reconnaissance de cet engagement.